

TEXTE ADOPTÉ n° **729**« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

17 mai 2016

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de l'accord de Paris adopté le 12 décembre 2015,

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN PREMIÈRE LECTURE.

(Procédure accélérée)

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : 3719, 3743 et 3733.

Article unique

Est autorisée la ratification de l'accord de Paris adopté le 12 décembre 2015, signé par la France à New York le 22 avril 2016, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 17 mai 2016.

Le Président, Signé : CLAUDE BARTOLONE

(1) Nota: voir le document annexé au projet de loi n° 3719.



ISSN 1240 - 8468